

Compte-rendu Groupe de suivi "Concertation projet Cigéo"

22 janvier 2024

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Michel BADRE.

Michel BADRE souhaite une bonne année à tous les membres du groupe.

I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2023

Roger SPAUTZ suggère de fournir un lien précis en page 3, après « invite à consulter le site de l'ASN ».

Delphine PELLEGRINI demande si les demandes de modification transmises par l'IRSN le vendredi précédent ont été prises en compte.

Baye FALL répond par la négative et précise que celles-ci seront intégrées dans la version définitive.

Benoît JAQUET signale avoir envoyé également une demande de corrections.

Sous réserve de ces corrections, le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

II. Présentation de la réunion compte-rendu de la réunion du sous-groupe éditorial « plateforme Cigéo » - MSNR et discussion

Elsa DEMANGEON donne lecture des conclusions figurant au compte-rendu de cette réunion du 11 décembre, qui a été transmis aux membres du groupe de suivi plénier.

Michel BADRE s'enquiert d'éventuelles propositions de modifications à apporter à ces conclusions, qui pourront constituer la première page de la charte de la plateforme Cigéo.

Yves LHEUREUX souhaite connaître les délais de mise en œuvre de cette plateforme, dont l'objectif semble être de regrouper l'ensemble de la documentation disponible de manière éparse sur les sites de l'ANDRA, l'ASN, l'IRSN, etc. La demande d'autorisation de création (DAC) a été déposée, mais la DGEC semble manquer de moyens humains et peut-être financiers.

Michel BADRE le confirme. Il a néanmoins souligné l'urgence de cette création auprès de Guillaume BOUYT et Thibault MANNEVILLE, le sous-directeur et le chef de bureau de la DGEC en charge de cette question.

Cédric VILETTE explique que le bureau en charge de Cigéo, dirigé par Thibault MANNEVILLE, est presque vide d'effectifs, en raison de plusieurs vacances de postes. Des recrutements sont cependant prévus d'ici 1 ou 2 mois.

La DAC demandera toutefois 3 à 5 ans d'instruction avant d'aboutir à la signature d'un décret.

Roger SPAUTZ demande si une date a été fixée pour la réunion prévue avec la DGEC.

Baye FALL répond par la négative. Un retour sur les disponibilités de la DGEC est attendu.

Henri LE MONIES DE SAGAZAN constate que l'implémentation de certains contenus sur la plateforme n'est prévue qu'« éventuellement » dans les conclusions du compte-rendu fourni. Il suggère en conséquence de ne pas reprendre ces lignes dans la charte tant que le comité éditorial n'aura pas statué sur ces éventuelles évolutions futures.

Michel BADRE acquiesce. La rédaction de la charte devra distinguer les contenus à y intégrer dès sa mise en place et ceux qui seront soumis à un examen ultérieur. Des questions de moyens humains se posent à cet égard également : par exemple, ajouter « une rubrique de questions-réponses » suppose que des réponses puissent être fournies suffisamment rapidement afin que la plateforme soit vivante.

Benoît JAQUET suggère de remplacer « duplicité » par « duplication » dans une intervention de Sébastien FARIN figurant au procès-verbal de la réunion du sous-groupe.

Sébastien FARIN vérifiera ce point.

Michel BADRE remercie la MSNR pour le compte-rendu complet et fidèle de cette réunion.

III. Synthèse de l'écoute du public et des parties prenantes – ANDRA

Sébastien FARIN rappelle que, dans la feuille de route de l'ANDRA présentée le 27 septembre 2022¹, figuraient des actions de concertation (locale et nationale), mais aussi une écoute des attentes du public et des parties prenantes, dont les résultats seront présentés ce jour.

Les ressources suivantes ont été utilisées pour cet exercice :

- une enquête annuelle d'opinion réalisée fin 2022 sur les installations (le centre de Meuse/Haute-Marne, les installations de la Manche ou de l'Aube, etc.), dont le résultat détaillé a, comme toujours, été mis en ligne, et dont un résultat synthétique a été publié dans le journal de l'ANDRA ;
- une enquête auprès des lecteurs du journal de l'ANDRA, pour laquelle 2 000 questionnaires ont été remplis ;
- le baromètre IRSN, qui comporte des volets relatifs au nucléaire et aux déchets radioactifs ;
- les échanges occasionnés par la présentation de la DAC aux conseils municipaux voisins du centre de Meuse-Haute-Marne
- des rendez-vous de partage (dont les comptes-rendus sont en ligne) avec les élus et les garants Claire MORAND et Jean-Luc CAMPAGNE sur la concertation de l'année précédente ;
- des échanges réguliers avec le CLIS, dont les comptes-rendus sont en ligne également ;

¹ [www.hctisn.fr/IMG/pdf/4_andra_feuille_de_route_concertation_post_depot_dac - projet_de_presentation_pour_le_gs_hctisn_du_27_septembre_2022.pdf](http://www.hctisn.fr/IMG/pdf/4_andra_feuille_de_route_concertation_post_depot_dac_-_projet_de_presentation_pour_le_gs_hctisn_du_27_septembre_2022.pdf)

- des concertations sur Cigéo avec SNCF Réseau et le conseil départemental de la Haute-Marne ;
- diverses visites, rencontres, interventions auprès d'étudiants mais aussi des échanges sur la boîte mail « Dialogue » de l'Andra ;
- les échanges dans le cadre du dialogue technique piloté par l'ANCCLI, le CLIS et l'IRSN, et ceux qui se tiennent dans la présente instance ;
- le débat public sur les 2 EPR de Penly, et la concertation nationale organisée par le gouvernement sur le mix énergétique.

Sur cette base, les sujets d'intérêt suivants ont été identifiés :

- 1) la gestion des déchets radioactifs et Cigéo ;
- 2) les risques et impacts environnementaux de Cigéo ;
- 3) la couche géologique du Callovo-Oxfordien (COx) ;
- 4) les impacts socioéconomiques et l'aménagement du territoire ;
- 5) les alternatives au stockage géologique profond ;
- 6) la réversibilité de Cigéo ;
- 7) les volumes de déchets stockés ;
- 8) la responsabilité envers les générations futures ;
- 9) le coût global de la gestion des déchets radioactifs ;
- 10) la phase industrielle pilote.

Ces sujets sont connus, mais l'intérêt à leur égard varie en fonction de la nature de l'interlocuteur :

- le grand public exprime surtout un besoin d'informations pédagogiques sur la gestion des déchets radioactifs et le projet Cigéo ;
- le public plus sensibilisé s'intéresse davantage aux alternatives au projet, à son coût et à l'impact des déchets ;
- les riverains souhaitent surtout des informations sur les nuisances et les emplois créés par le projet ;
- les parties prenantes directement impliquées discutent de questions plus techniques.

Il importe donc de cibler les dispositifs d'informations en fonction des publics visés.

Michel BADRE souligne que la plateforme devra naturellement s'articuler autour de ces différents sujets d'intérêt.

Guillaume BLAVETTE s'étonne que l'enquête publique sur la DUP n'ait pas été évoquée. Elle a constitué pour FNE un moment d'échanges important. A-t-elle été porteuse d'enseignements pour l'ANDRA ?

FNE avait adressé un courrier à l'ANDRA avec des questions très précises, mais n'a pas reçu de réponse satisfaisante, avec des documents précis notamment. FNE s'est donc adressée au Haut comité, qui l'a renvoyée vers l'IRSN. Les questions posées s'adressaient pourtant bien à l'ANDRA, et n'étaient pas exceptionnelles dans le cadre d'une démocratie environnementale sereine.

Sébastien FARIN rappelle que l'enquête publique sur la DUP a fait l'objet d'une commission d'enquête, qui a rendu un rapport, auquel l'ANDRA a répondu par un mémoire. Les questions posées à cette occasion ont donc été prises en compte, notamment dans la mise à jour de l'étude d'impact incluse au dossier de DAC publié dès le lendemain de son dépôt le 16 janvier 2023. Ces questions continueront d'ailleurs à obtenir des réponses dans les mises à jour de cette étude d'impact qui sont produites au gré des dossiers réglementaires qui doivent régulièrement être produits.

Michel BADRE se souvient avoir conseillé que les questions posées par FNE dans son courrier fassent l'objet d'échanges en réunion bilatérale avec l'ANDRA. Les deux garants pourraient également y participer. En revanche, il ne se souvient pas que le Haut comité ait renvoyé FNE vers l'IRSN.

Cédric VILETTE précise que le Haut comité avait répondu à FNE en indiquant systématiquement pour chacune des trente questions qu'elle avait posées à qui elle devait s'adresser afin d'y obtenir une réponse. Certaines questions en effet relevaient de l'ANDRA, d'autres de l'ASN et d'autres du gouvernement.

Guillaume BLAVETTE se tient à disposition pour organiser une réunion bilatérale.

Sébastien FARIN rappelle avoir proposé de l'organiser, mais n'avoir pas obtenu de réponse. Le dernier courrier reçu de FNE date du 23 janvier 2023.

L'ANDRA avait répondu fin 2022 aux questions initiales de FNE en la renvoyant notamment vers l'ASN, qui avait davantage vocation à y répondre dans le cadre de la concertation sur l'instruction de la DAC.

Guillaume BLAVETTE n'en avait pas connaissance. D'habitude, le maître d'ouvrage et l'exploitant sont en mesure de répondre aux questions. En cas de corrosion sous contrainte, il faut par exemple écrire à EDF. La procédure proposée n'est ni efficace ni de nature à être comprise par le grand public.

Yves LHEUREUX souligne que la concertation volontaire sur la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 1 300 mégawatts a mis en évidence, dans les 900 réponses fournies au questionnaire grand public, que la préoccupation majeure des citoyens est la gestion des déchets.

Michel BADRE rappelle qu'une séance à ce sujet avait également dû être ajoutée dans le grand débat public.

Jean-Luc CAMPAGNE signale que certains sujets d'intérêt listés par l'ANDRA correspondent aux « sujets orphelins » en cours d'identification par les garants : par exemple le changement de vocation des territoires.

Sébastien FARIN indique que des séquences d'information des membres des CLI sur la gestion des déchets radioactifs sont prévues avec l'ANCCLI dès le 2 février.

Yves LHEUREUX estime que les CLI qui n'ont pas de déchets sur leur territoire prennent rarement ce sujet à bras le corps. Afin de favoriser l'investissement des CLI sur Cigéo, l'ANDRA présentera l'inventaire national des déchets 2023 lors d'un webinaire le 2 février. Un groupe de membres des CLI souhaitant s'investir sur le moyen ou long terme sur la phase industrielle pilote (phase industrielle pilote) sera ensuite constitué.

Guillaume BLAVETTE ne comprend pas que certains déchets restent à Penly alors qu'ils auraient vocation à être gérés par l'ANDRA.

Henri LE MONIES DE SAGAZAN estime qu'il faudrait interroger le site de Penly sur sa politique de stockage.

Guillaume BLAVETTE assure l'avoir fait plusieurs fois.

Michel BADRE rappelle qu'une présentation de l'inventaire des déchets est prévue à la prochaine commission orientation du PNGMDR le 26 janvier.

Sébastien FARIN s'engage à la faire suivre aux membres du groupe de suivi.

IV. Feuille de route concertation menée par l'ANDRA pour 2024 - ANDRA

Sébastien FARIN rappelle qu'une séquence prévisionnelle de concertation avait été présentée le 27 septembre 2022. Après la phase d'écoute du public qui vient d'être présentée, suivait une période de concertation sur la phase industrielle pilote et la gouvernance, qui se tiendra comme prévu au premier semestre 2024, parallèlement à la poursuite de la concertation locale et du dialogue sur les sujets techniques.

Une concertation sur la phase industrielle pilote avait déjà été organisée en 2021 et 2022, sous trois formes : la plateforme de concertation de l'ANDRA ; une conférence de citoyens (qui avait réuni une vingtaine de citoyens) ; des échanges avec les parties prenantes.

Cette concertation avait fait l'objet d'un bilan, repris dans la pièce 14 et ses annexes de la DAC, et avait servi de base aux propositions de l'ANDRA incluses au chapitre 5 de la première édition du plan directeur pour l'exploitation (PDE) de Cigéo (pièce 16 de la DAC), qui avait été présentée au groupe de suivi mi-décembre 2022².

La nouvelle concertation du public et des parties prenantes qui sera réalisée sur la gouvernance et la phase industrielle pilote alimentera la proposition technique que l'ANDRA devra produire avant la fin de l'année dans le cadre du PNGMDR. Il reviendra ensuite à la commission gouvernance du PNGMDR d'émettre un avis sur ces propositions.

Seront notamment rencontrées en bilatéral les parties prenantes membres du Haut comité ou du PNGMDR (ce qui fera l'objet d'une synthèse écrite), avec une attention particulière portée aux

² http://www.hctisn.fr/IMG/pdf/01_20221214_-_andra_-_presentation_pde.pdf

acteurs locaux et au CLIS. En parallèle, la concertation locale se poursuit : un groupe local de 20 personnes consacré au futur chantier se réunit régulièrement pour émettre des recommandations.

Un « jeu sérieux » sera également proposé à un jeune public, en lui demandant de jouer le rôle d'un parlementaire ayant en 2050 à décider des conditions de poursuite du stockage (conformément à l'article L.542-10-1 du Code de l'environnement). Il sera notamment demandé à ces jeunes de quelles informations ils auront besoin pour statuer à cet égard.

Un module participatif en ligne sera à nouveau prévu sur l'espace concertation de l'ANDRA.

L'ANCCLI a enfin prévu de constituer trois ateliers (dont un à Bure) devant aboutir à des recommandations sur la phase industrielle pilote d'ici juin 2024.

Yves LHEUREUX précise que l'ANCCLI envisage de chercher des volontaires pour ces ateliers au sein de son groupe permanent Matières et déchets radioactifs, composé d'une cinquantaine de membres de CLI.

Sébastien FARIN indique qu'un bilan de la concertation devra être tiré en juillet ou septembre au plus tard, pour permettre d'alimenter la production du rapport à remettre avant le 31 décembre au titre du PNGMDR. Conformément à l'arrêté du 9 décembre 2022 sur le PNGMDR, il reviendra alors à la commission gouvernance d'émettre un avis sur ce rapport.

Une deuxième édition du PDE sera enfin établie sur la base de ce rapport.

Michel BADRE souligne que l'enjeu central sera d'identifier l'ensemble des renseignements qui seront nécessaires pour décider à l'issue de la phase industrielle pilote si elle a répondu aux attentes et si le projet pourra ou non se poursuivre.

Yves LHEUREUX estime qu'outre l'ANDRA, la société civile et les CLI devraient pouvoir produire un rapport également, sur lequel le parlement puisse aussi fonder sa décision.

Michel BADRE confirme que les consultations prévues des jeunes, des CLI et des experts techniques devront faire l'objet d'une synthèse globale.

Sébastien FARIN rappelle que l'article L.542-10-1 prévoit bien le recueil d'avis, en particulier de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), et des collectivités territoriales situées dans la zone de consultation.

Guillaume BLAVETTE demande ce qu'est « un jeune » : un lycéen, un jeune élève ingénieur ? Il ne faudrait pas limiter la consultation au lycée Stanislas.

Sébastien FARIN répond que seuls des étudiants seront consultés, sur la base du volontariat. Leur liste est en cours de constitution, mais elle devrait inclure, outre des étudiants d'écoles d'ingénieur, on pourrait voir s'impliquer des étudiants de la formation de Clément Mabi à l'Université de Compiègne. Les suggestions à cet égard seront les bienvenues.

Par ailleurs, comme l'a montré la Conférence des citoyens, l'ANDRA peut organiser une réunion de concertation respectant la liberté d'expression de chacun.

Michel BADRE signale que, lors du débat EPR2, plusieurs groupes d'étudiants avaient été consultés de la même manière, pour des résultats très différents, et tous intéressants, selon qu'ils venaient de Sciences Po ; de l'INSA ; ou du Conseil régional des jeunes de Normandie. Il est donc intéressant de consulter à la fois des jeunes s'intéressant à la technique et des jeunes s'intéressant au fonctionnement de la société.

Jean-Luc CAMPAGNE demande si l'ANCCLI pourra porter un rapport.

Michel BADRE confirme que la Charte constitutionnelle de l'environnement prévoit que toute personne physique ou morale doit se voir offrir la possibilité de participer à l'élaboration des décisions. Que l'ANCCLI s'exprime dans ce cadre lui paraît très important.

Cédric VILETTE ajoute que le décret (qui sera passé en Conseil d'État) fera auparavant l'objet d'une enquête publique permettant à tout citoyen de s'exprimer. L'autorité environnementale, l'archéologie préventive, etc. seront invitées à s'exprimer également, en amont des consultations de l'exploitant et de l'ASN.

Roger SPAUTZ souligne que ces consultations devront être indiquées sur le site internet prévu.

Michel BADRE acquiesce.

Yves LHEUREUX demande sur quels fondements la commission d'orientation du PNGMDR statuera sur le rapport de l'ANDRA.

Sébastien FARIN répond que l'arrêté du 9 décembre demande à la commission de gouvernance d'émettre un avis sur les propositions de l'ANDRA. Ce sera plutôt à la sixième édition du PNGMDR qu'il reviendra toutefois de définir des critères et objectifs de la phase industrielle pilote.

Michel BADRE acquiesce. La commission d'orientation du PNGMDR n'est pas une instance de décision. Il appartiendra à l'ASN et la MSNR instruisant la DAC et à l'État instruisant la sixième édition du PNGMDR d'intégrer certaines dispositions à des décrets.

Sébastien FARIN ajoute que les critères retenus pourront évoluer au fil du temps.

Le PDE prévoit également un réexamen de sûreté avant la remise d'un bilan par l'ANDRA.

Yves LHEUREUX demande s'il ne faudrait pas, entre la remise du rapport de l'ANDRA fin 2024 et les décisions relatives au PNGMDR et à la DAC deux ans plus tard, organiser un débat sur les critères et objectifs de la phase industrielle pilote.

Michel BADRE approuve cette suggestion. Les mêmes personnes siègent dans plusieurs instances et prévoir une journée de travail commune à toutes ces instances à l'issue de la remise du rapport de l'ANDRA serait intéressant.

Jean-Luc CAMPAGNE acquiesce. Cela permettra d'unifier les concertations multiples. Il faudra également faire le lien avec le grand public.

Henri LE MONIES DE SAGAZAN demande si cette réflexion n'est pas précisément celle qui est demandée à la commission d'orientation du PNGMDR, dont les membres pourraient être les mêmes.

Michel BADRE répond par la négative. Le groupe de suivi Cigéo et la commission d'orientation du PNGMDR n'ont pas la même composition. Il faut que chacun travaille de son côté, et prévoir un point de rassemblement.

Guillaume BLAVETTE apprécie l'idée d'articuler les différents publics et les différentes échelles géographiques, qui ne sont pas représentées au sein du PNGMDR.

V. Présentation du tableau de capitalisation des actions de concertation menées depuis la mise en place du groupe de suivi

Michel BADRE indique que la MSNR a préparé un cadre de suivi des nombreuses réunions de concertation organisées de manière éparse dans le cadre du projet Cigéo. Il a été transmis au groupe de suivi.

Baye FALL précise que ce tableau de capitalisation a été réalisé par le secrétariat de la MSNR, qui est également celui du Haut comité, afin de permettre à quiconque s'intéresse à Cigéo de trouver facilement les informations qui lui seront utiles. Pour chaque action ou jalon retenus, ont ainsi été listés son but (avec un résumé des enjeux), son porteur et un lien vers un site où figure l'information détaillée, depuis la loi Bataille en 1991 jusqu'à la saisine de l'IRSN sur la DAC du projet Cigéo en juin 2023. Seul reste à indiquer le lien vers la présentation de l'ASN à l'atelier du 8 mars 2023.

Viviane NGUYEN s'engage à le fournir.

Baye FALL indique qu'un retour du groupe de suivi est maintenant attendu sur ce tableau pour l'enrichir ou l'améliorer le cas échéant, avant de le placer sur le site du Haut comité. Il continuera ensuite à être renseigné au gré de l'évolution du processus Cigéo.

Michel BADRE souligne que ce tableau correspond bien à la commande passée au cours des réunions précédentes.

Trois parties pourraient toutefois y être distinguées :

- une partie historique, rappelant par exemple qu'un débat public a eu lieu en 2013 sur Cigéo : à cet égard, il faudra veiller à la validité des liens fournis, dès lors que le CNDP vide son site tous les 6 ou 7 ans ;
- une partie « présent », indiquant par exemple que des travaux sont menés dans le cadre du dialogue technique entre l'ANCCLI, le Clis de Bure et l'IRSN, ou expliquant en quoi consiste la phase industrielle pilote ;
- une partie « avenir », signalant que des travaux préparatoires sont prévus pour la révision du PNGMDR attendue en 2025 ou 2026.

Benoît JAQUET regrette que ne soient pas cités dans le tableau les décrets de 1999 autorisant l'ANDRA à construire et exploiter le laboratoire ; et créant le Clis, dont le site internet pourrait ainsi être intégré au tableau.

Guillaume BLAVETTE estime important de préciser dans ce tableau, à destination du grand public, que le débat sur l'enfouissement remonte aux années 1970 ; et les raisons pour lesquelles, à l'issue d'une réelle concertation, le site de Bure a été choisi, plutôt qu'un autre.

Les rapports de l'OPECST, très intéressants et très riches, devraient y être mentionnés également.

Comme l'a notamment montré Leny PATINAUX dans sa thèse, le projet Cigéo a évolué avec le temps, et l'évolution des propositions de l'ANDRA devrait être mieux marquée. Ce projet pourra ainsi encore évoluer, et le public doit le savoir. Michaël MANGEON, qui est un historien reconnu par toutes les parties, pourrait par exemple être consulté sur la manière de présenter cette évolution.

Les débats sur Cigéo dans le cadre de la loi de transition énergétique de 2015 mériteraient également d'être cités.

Il faudrait enfin rappeler pourquoi l'ANDRA a été créé.

Michel BADRE invite les membres du groupe de suivi à compléter ce tableau avec les informations qu'ils souhaiteraient y voir figurer, selon le modèle fourni.

Baye FALL acquiesce. Les quatre sites initialement envisagés pour implanter le laboratoire ont été cités dans la colonne « Buts » relative au choix du site de Meuse/Haute-Marne en 1998. Cette colonne fournit ainsi une information succincte à destination du public souhaitant se limiter à un résumé.

Michel BADRE confirme l'utilité de ce résumé.

Benoît JAQUET estime néanmoins que la manière dont la colonne « Buts » a été remplie pourrait donner lieu à des discussions vives.

Jean-Luc CAMPAGNE suggère de préciser à chaque étape les acteurs associés (public, parties prenantes, etc.), au-delà des seuls porteurs, et de mieux faire ressortir l'état afférent d'avancement du projet.

Sébastien FARIN signale que ces informations sont fournies en page 88 de la pièce 14 de la DAC, à la figure 7.1 : « Apports de la concertation à la définition du mode de gestion des déchets HA-MAVL depuis 1991 ». Il pourra en transmettre le fichier InDesign.

Michel BADRE estime qu'il vaut mieux constituer deux documents distincts, l'un qui détaille les porteurs, l'autre qui précise les intervenants sur chaque action.

Le risque à trop compléter le document serait de le rendre finalement trop difficile à lire.

Guillaume BLAVETTE souligne qu'internet permet de créer un outil informatique en plusieurs dimensions, avec des fenêtres qui s'ouvrent au gré des recherches.

Claire MORAND suggère d'utiliser un code couleur pour distinguer les votes de lois des « actions de concertation » à proprement parler, par souci de clarification vis-à-vis du public.

Michel BADRE acquiesce.

Sébastien FARIN s'engage à compléter le tableau, avec par exemple l'expression du Haut comité de 2013 avant le débat public.

Yves LHEUREUX suggère de réaliser un tableau Excel avec des onglets thématiques distinguant les décisions réglementaires, les concertations, les avis, etc.

Michel BADRE craint que cette modification nuise à la lisibilité du tableau, qui doit rester prioritaire. Des codes couleur pourraient suffire.

Benoît JAQUET estime qu'il faudra commencer par compléter le contenu du tableau avant d'envisager la forme qu'il devra prendre.

Michel BADRE acquiesce. Le modèle actuel du tableau pourra être repris à cette fin, en précisant simplement si l'événement ajouté est une action de concertation ou non.

VI. Points divers

Elsa DEMANGEON signale que le résultat du sondage préalable à la concertation lancée la semaine précédente sur les réacteurs de 1 300 mégawatts est disponible sur le site « concertation sûreté ».

Yves LHEUREUX ajoute qu'il est disponible sur le site du Haut comité également. Ce site « concertation sûreté » pourrait servir de modèle pour la plateforme Cigéo. Il a notamment conservé les résultats de la concertation de 2018 et 2019 sur les réacteurs 900 mégawatts.

Elsa DEMANGEON précise que ce site est géré par un AMO, Cap Collectif, qui avait été choisi initialement par EDF.

Jean-Luc CAMPAGNE précise travailler avec Claire MORAND sur une liste de préoccupations du public qui ne font pas l'objet de concertations actuellement. Cette liste pourrait être soumise au groupe de suivi Cigéo.

Michel BADRE en convient.

Delphine PELLEGRINI signale que la première réunion de travail sur la co-construction de scénarios en support à l'évaluation de sûreté s'est tenue le 21 octobre 2023 en visioconférence, avec 22 représentants de la société civile (hors IRSN). Elle a dépassé les espoirs, puisque trois grands types de scénarios préoccupants se sont dégagés d'emblée : l'incendie ; les forages profonds et la géothermie ; l'abandon du stockage dans le cadre d'une évolution sociétale. La prochaine réunion du groupe se concentrera sur l'un de ces trois scénarios.

Michel BADRE demande qu'un point d'avancement sur ce dialogue technique soit présenté à la prochaine réunion du groupe de suivi.

Benoît JAQUET ajoute que la prochaine réunion plénière du dialogue technique en 2024 aura lieu le 14 mars. **Michel BADRE** propose qu'il en soit rendu compte au prochain groupe de suivi également.

Viviane NGUYEN signale que l'instruction technique se tiendra sur trois GP, dont un premier se réunira les 24 et 25 avril 2024 sur les données d'entrée pour l'évaluation de la sûreté, et devrait aboutir à un avis. Le deuxième GP devrait se tenir en décembre.

La prochaine réunion se tiendra le lundi 29 avril 2024.

La séance est levée à 16 heures 15.

Liste des participants

Membres du groupe de travail :

BADRE Michel
BIANCHI Patrick
BLAVETTE Guillaume
CAMPAGNE Jean-Luc
FARIN Sébastien
JAQUET Benoît
LE MONIES de SAGAZAN Henri
LHEUREUX Yves
MORAND Claire
NGUYEN Viviane
PELLEGRINI Delphine
SPAUTZ Roger

Pilote du groupe de travail

CFTC
FNE
CNDP
ANDRA
CLIS Bure
EDF
ANCCLI
CNDP
ASN
IRSN
Greenpeace France

Secrétariat technique :

DEMANGEON Elsa, secretariat technique
FALL Baye, secretariat technique
VILETTE Cédric, secretariat technique

Projet